



Nancy, le 26 janvier 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelle réglementation, L'avenir du médico-social en question

Avant l'examen courant février par le parlement du projet de loi « hôpital, patients, santé et territoires », deux unions régionales, l'Uriopss Lorraine et l'Urapei Lorraine, ont souhaité débattre et interpeller les fédérations médico-sociales et les parlementaires lorrains, députés et sénateurs, sur les enjeux à venir. Elles ont organisé ce matin, à l'abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson, une conférence qui a permis de confronter les points de vue et de préparer les futurs amendements du texte de loi.

En présence notamment de Valérie Rosso Debord et Jean-Louis Dumont, députés, des attachés parlementaires de Laurent Hénart, Michel Liebgott, Philippe Leroy... l'Urapei et l'Uriopss Lorraine ont fait part de leurs inquiétudes et doutes quant à l'avenir de l'action sociale et médico-sociale sur nos territoires.

L'occasion, pour Sylvie Mathieu, directrice de l'Uriopss Lorraine de rappeler aux 30 participants de la rencontre les changements importants prévus par ce nouveau texte : suppression des DRASS et DDASS au profit de la création des Agences régionales de santé, suppression des CROSMS (comité régionaux de l'organisation sociale et médico-sociale), instauration d'une procédure d'appel à projet « *ne permettant plus aux acteurs locaux de faire remonter les besoins des territoires* », absence de précision quant à l'éventuelle concertation dans les nouvelles instances de planification et la place des associations gestionnaires d'établissements et de services...

Et l'Urapei Lorraine de rappeler que les besoins affirmés par les associations ont reçu une reconnaissance officielle par le fait même du financement des établissements et services par des fonds publics. Pour son président, Claude Valdenaire, le contenu du projet de loi porte à croire « *que les pouvoirs publics ont repris l'initiative et que les associations seraient devenues de simples prestataires mettant en œuvre la politique définie par l'autorité publique* ».

Une position que l'ensemble des fédérations sociales et médico-sociales présentes ne peuvent accepter et qui remet en cause le principe même de la loi de 1901.

En bref, des bouleversements pour certains attendus mais qui posent la réelle question de la place du secteur médico-social privé non lucratif dans un projet de loi axé pour majeure partie sur une refonte de l'hôpital public.

Photo disponible sur demande

Contact Presse :

Coraline GAILLET - URapei

Tél. 03.83.18.87.43/06.78.77.41.05

Fax 03.83.18.87.44 - Mail : cgaillet.urapei@free.fr